

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41/2024

COMMUNE DE CRÊTS EN BELLEDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LAMBERT, 1^{er} Adjoint au Maire, assisté de Agnès DARBON, désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/06/2024 **Date d'affichage :** 13/06/2024

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents :

BACHELOT Pierre – BRUNET-MANQUAT Laurent – DALBAN-CANASSY Daniel – DARBON Agnès – FALL David – GADEL Nelly – GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – HERAUD Régis – JOUVEL-TRIOLLET- LAMBERT Pierre – LARDIERE Jérôme – LAVAL Frédéric – MIETTON Eve – PONT Philippe – VANEL Céline – VILLOT Jean-Paul.

Absents :

CROUTEIX Michel – JOUNEAU Catherine – GEST Véronique – GIVAUDAN Maxime – Stéphane – MENGUY Laurie – TABET Youcef – TRUCHASSOUT Vanessa – ZAPPIA Jacqueline.

Pouvoirs :

GIVAUDAN Maxime à BRUNET-MANQUAT Laurent – MENGUY Laurie à GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – ZAPPIA Jacqueline à HERAUD Régis.

Excusés : MENGUY Laurie – GIVAUDAN Maxime – ZAPPIA Jacqueline .

Soit, 16 présents, 19 votants, 24 conseillers en exercice. Lesquels, formant la majorité des membres en exercice,

OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
MIKADO
(A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024)

Madame Eve MIETTON,

Indique que les tarifs de l'accueil de loisirs MIKADO n'ont pas été révisés depuis 2021.

Du fait de l'inflation et de la hausse des prix, il est proposé d'augmenter les tarifs du centre de loisirs de Crêts en Belledonne de 5%.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MIKADO

Tranches	JOURNÉE MERCREDI OU JOURNÉE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES			FORFAIT SEMAINE VACANCES SCOLAIRES		
	TARIF	2ème enfant au centre de loisirs, moins 10%	3ème enfant et suivant au centre de loisirs moins 15%	TARIF	2ème enfant au centre de loisirs moins 10 %	3ème enfant et suivant au centre de loisirs moins 15%
Moins de 300	10.81 €	9.73 €	9,19 €	49,98 €	44,98 €	42,43 €
Entre 301 et 500	11.67 €	10.50 €	9.91 €	50,82 €	45,74 €	43,20 €
Entre 501 et 700	13,12 €	11.81 €	11,16 €	55,99 €	50,39 €	47,59 €
Entre 701 et 900	16,27 €	14,65 €	13.84 €	70,45 €	63,41 €	59,89 €
Entre 901 et 1100	20.53 €	18,48 €	17.45 €	88.06 €	79,25 €	74,85 €
Entre 1101 et 1300	23.56 €	21.21 €	20,02 €	101.31 €	91.18 €	86.12 €
Entre 1301 et 1500	23,68 €	21.31 €	20,13 €	101.42 €	91.28 €	86.20 €
Entre 1501 et 1900	23,78 €	21,41 €	20,21 €	101,53 €	91,38 €	86,31 €
Plus de 1901	23,78 €	21,41 €	20,21 €	101,53 €	91,38 €	86,31 €

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MIKADO**(SUITE)**

	SEMAINE DE 4 JOURS SI JOUR FERIÉ DANS LA SEMAINE VACANCES SCOLAIRES			JOURNÉE MERCREDI SANS REPAS (PAI)
Tranches	TARIF	2ème enfant au centre de loisirs, moins 10%	3ème enfant et suivant au centre de loisirs, moins 15%	TARIF
Moins de 300	39,5 €	35,55 €	33,58 €	9,34 €
Entre 301 et 500	40,16 €	36,15 €	34,13 €	10,09 €
Entre 501 et 700	43,87 €	39,48 €	37,28 €	11,33 €
Entre 701 et 900	55,99 €	50,39 €	47,59 €	14,13 €
Entre 901 et 1100	70,45 €	63,40 €	59,89 €	17,83 €
Entre 1101 et 1300	80,44 €	72,40 €	68,38 €	20,31 €
Entre 1301 et 1500	80,54 €	72,49 €	68,46 €	20,42 €
Entre 1501 et 1900	80,66 €	72,60 €	68,56 €	20,53 €
Plus de 1901	80,66 €	72,60 €	68,56 €	20,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les tarifs proposés pour le centre de loisirs Mikado,
- Charger Monsieur le Maire de les faire appliquer à compter du 1er septembre 2024.

Pour certifier conforme,

Fait et délibéré à Crêts en Belledonne

Le 20 juin 2024

Pierre Lambert

Le 1^{er} Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 038-200055556-20240620-DEL_41_2024-DE